

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JANVIER

DÉPÊCHE DE LA SOIRÉE D'HIER

Arrivée après le tirage du journal

Paris, 5 janvier, 5 h. 25 soir.

Aux élections sénatoriales, sont élus : 64 républicains, 24 conservateurs.

Les républicains ont perdu deux sièges dans l'Ille-et-Vilaine, deux sièges dans la Mayenne et deux dans la Nièvre. Total : six sièges perdus.

En revanche, les républicains ont gagné deux sièges dans les Landes et un siège dans le Nord.

Finalement, les conservateurs gagnent trois sièges.

Grande déception pour les républicains, qui comptaient sur une victoire éclatante.

Le conseil des ministres arrêtera demain ses propositions au sujet du budget de 1888.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le résultat des scrutins sénatoriaux du 5 janvier doit être envisagé de haut, parce qu'il se produit dans des conditions absolument exceptionnelles et ne saurait fournir une indication exacte sur les véritables sentiments du pays.

Nous ne voulons pas insister sur le cynisme avec lequel s'est exercée la pression officielle pendant une période électorale qu'on semble avoir écourtée à dessein pour rendre plus difficile l'organisation du parti conservateur. Il est également superflu de rappeler que la loi électorale a été modifiée dans l'unique but de rendre sinon certain, du moins extrêmement probable, le succès des candidats républicains. Sur le caractère de cette politique, on a tout dit et l'opinion publique a, depuis longtemps, prononcé son arrêt.

Mais, cette année, il y avait quelque chose de plus et la situation de l'opposition conservatrice s'est trouvée plus difficile encore que précédemment.

La loi a bien conféré en effet à un certain nombre de personnes le droit de participer à l'élection des sénateurs, mais en fait, personne n'ignore que, dans le collège sénatorial, les délégués des communes exercent, de par leur nombre, une influence absolument décisive. C'est uniquement d'eux que dépend la majorité. Or s'il n'est pas toujours absolument exact que les délégués représentent l'opinion moyenne du conseil qui les a élus, en fait, ils en sont assez généralement l'expression. C'est même une des raisons qui ont fait décider par les républicains l'augmentation du nombre des délégués des villes, c'est-à-dire des centres où on suppose que l'esprit républicain persistera plus longtemps que dans les campagnes.

Resterait seulement à savoir si les conseils municipaux représentent actuellement la moyenne de l'opinion du pays.

Or, cela, nous n'en croyons rien.

On voudra bien se rappeler en effet que jusqu'ici le renouvellement des conseils municipaux s'opérait toujours avant le renouvellement sénatorial. Les délégués se trouvaient ainsi émaner d'une assemblée encore toute empreinte de l'air électoral ambiant, partageant sans doute les préjugés et les illusions de celui-ci, mais du moins le personnifiant assez exactement.

Il est arrivé, il y a trois ans, que, dans un intérêt purement parlementaire, on a retardé les élections municipales, de sorte que la situation s'est trouvée retournée et que les sénateurs sont cette année élus par un corps électoral dont le contact avec le pays remonte à trois années et qui est fatalement en retard sur les progrès de l'opinion publique.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi. La situation de la République en janvier 1888 ressemble-t-elle en quoi que ce soit à ce qu'elle était en janvier 1887 ?

Est-ce que, depuis lors, il ne s'est pas produit une série d'événements qui ont dû modifier, qui ont modifié certainement les sentiments du pays ? L'impuissance gouvernementale de la République ne s'est-elle pas

affirmée avec plus de force que jamais ? N'avons-nous pas eu la révélation d'abominables scandales et les spectacles des républicains n'hésitant pas, pour se débarrasser d'un Président devenu gênant, à violer la lettre et l'esprit de la Constitution ? Qui oserait soutenir que tous les événements qu'il serait trop long d'énumérer en détail ont amené à la République des adhésions nouvelles ? Qui ne sait que c'est justement le contraire qui s'est produit ?

Dans de telles conditions, il n'était pas besoin de connaître le résultat des scrutins pour affirmer :

1° Que le succès des républicains ne saurait prouver un progrès dans l'opinion républicaine, puisque le corps électoral est plus républicain que le pays ;

2° Que le succès des conservateurs a une portée considérable, puisqu'il indique qu'en dépit de toutes les conditions défavorables, le courant de l'opinion publique a été assez fort pour surmonter tous les obstacles.

On connaît maintenant le résultat du scrutin. Nos lecteurs n'hésiteront pas à en tirer la conclusion qu'il comporte.

ERNEST BAUDOIN.

INTOLÉRANCE

Ce qui s'est passé au collège Rollin mérite de retenir notre attention d'une façon spéciale.

Les crédits affectés à l'enseignement religieux ont été supprimés depuis longtemps dans presque tous les lycées, mais les parents restaient libres de donner l'instruction religieuse à leurs enfants, en faisant une déclaration expresse à cet égard et en payant les leçons d'un ecclésiastique qui venait à l'établissement célébrer le culte proscrit officiellement.

Le Conseil municipal qui, à l'instar des oies du Capitole, veille sur Paris menacé par le cléricalisme, s'est ému d'une semblable situation.

Comment se sont écriés nos édiles parisiens, on laisse encore un prêtre pénétrer au collège Rollin, on a l'audace d'obéir aux

vœux des familles qui paient pour enseigner la religion à leurs fils ! C'est intolérable, c'est contraire à la liberté de conscience. Et ils ont pris une mesure héroïque.

Désormais, les parents ne pourront plus payer l'enseignement religieux de leurs enfants, aucun ecclésiastique ne pourra franchir le seuil du lycée.

Ainsi, non-seulement l'instruction religieuse est bannie du programme officiel, mais il sera interdit aux familles qui en feraient la demande d'apprendre le catéchisme à leurs enfants, comme ils leur apprennent l'anglais ou l'allemand.

On pourra payer un professeur d'escrime, un professeur de danse, mais on ne pourra même pas payer les leçons d'un prêtre.

De cette sorte, le dimanche, les internes qui voudraient assister à la messe seront dans l'impossibilité matérielle d'accomplir leurs devoirs religieux.

Peut-on voir une mesure plus odieuse et plus tyrannique ?

C'est l'athéisme obligatoire, c'est la plus belle manifestation de l'intolérance républicaine.

Pour protester contre de semblables mesures, il n'est pas nécessaire d'être catholique, il suffit simplement d'être libéral, de vouloir la liberté pour tous et non pas seulement pour soi.

Nos adversaires se servent souvent, comme d'un épouvantail usé, du spectre du billet de confession, de la messe obligatoire... Les idées du moyen-âge n'ont aucune chance de retour à notre époque et nous serions les premiers à combattre un gouvernement assez vexatoire pour imposer les pratiques religieuses.

Nous ne voulons pas que le gouvernement force d'aller à la messe, mais il est intolérable qu'il empêche d'y aller.

Il est révoltant qu'une famille n'ait pas le droit, même en payant, d'enseigner la religion à ses enfants et de les faire assister le dimanche aux exercices du culte.

Ce qui vient de se passer au collège Rollin est un indice des dispositions liberticides dont les radicaux sont animés à l'égard de la religion.

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Mina, tout en se disant que le professeur était de ceux que la science peut consoler des déceptions de l'amour, éprouva un véritable saisissement... Il n'avait donc pas épousé Suzanne?... Au milieu de ce bouleversement intérieur et des idées qu'il faisait surgir, ses pensées se concentraient sur un point : « Jean fera-t-il appel aux souvenirs d'autrefois ? » Dans l'état actuel de son cœur, cette alternative, bien qu'émouvante, ne pouvait le troubler ; elle le pensait du moins.

Mina ne fit aucune observation, elle dit seulement : — Je serai contente de revoir Suzanne.

Le jour suivant, les deux femmes partirent vers trois heures de l'après-midi, pour se rendre chez M^{lle} Staub. Elles trouveront la mère et la fille occupées de travaux à l'aiguille. Bien que prévenues, sans nul doute, leur accueil se glaça d'un certain embarras, lequel révélait le visage de la mère d'une nuance de froideur, tandis qu'il teintait celui de Suzanne de tristesse et de confusion.

La plus à l'aise, ce fut certainement Mina, qui se montra amicale et engageante.

— Suzanne est toujours charmante, dit celle-ci au retour à tante Marie, mais elle a pâli et semble ne plus avoir sa vivacité ordinaire.

— Elle a été très malade, répondit la veuve, et se remet difficilement.

Mina comprit l'inutilité de provoquer d'autres explications ; ne voyait-elle pas clairement comment les choses avaient dû se passer ? Jean, surpris et rappelé à ses traditions d'honneur, n'avait point voulu, en interrogeant son cœur, bénéficier d'une situation où la pointe du remords pouvait l'atteindre. Pour briser dans le vif et se mettre à l'abri d'une défaillance, il s'était éloigné. Cette conduite, si noble dans sa simplicité, le releva aux yeux de la jeune fille, qui lui rendit, sinon son amour, du moins son estime et son affection. La pauvre Suzanne, arrachée brusquement à l'ignorance d'elle-même, avait souffert, beaucoup souffert : son frais visage en portait la trace ; et, dans la timidité un peu confuse avec laquelle M^{lle} Staub l'avait accueillie, Mina démêlait comme une humble prière de pardon. Cette dernière put le constater de nouveau, elle était vraiment libre, car, en ce moment, son cœur ne ressentait, à l'égard de son ancienne rivale, que des sentiments d'affection et le désir très réel de la rendre heureuse en contribuant à l'accomplis-

sement de ses vœux secrets.

De nouveau, le pas agile de la jeune fille parcourait les rues de Lille ; la Moyenne-Deule, il est vrai, ne vaut pas la Seine aux sinueux détours ; les environs ne peuvent remplacer l'éblouissante vision de la mer ; le souvenir des amis ne peut s'effacer, mais tante Marie est si maternelle, oncle Spigle si affectueux, que la jeune fille, qui possède maintenant le secret de jouir des parfums de la vie quotidienne, se trouve heureuse.

Bien accueillie de M^{me} Lavardin, — laquelle n'avait pu retrouver un professeur de son mérite — M^{lle} Klarz put compter sur des leçons pour la rentrée des classes. Du reste, elle désirait borner le nombre de celles-ci et s'occuper seulement des élèves les plus avancées. L'étude de l'harmonie, Mina le savait, lui prendrait plusieurs années et exigerait un travail continu. Mais qu'importait ? Elle ne demandait qu'à donner l'un et l'autre. Plus d'une fois, l'heure mystérieuse n'était-elle pas revenue, laissant l'artiste frémissante sous le souffle de l'inspiration ?

Elle fit part de ses projets à M^{me} Lavardin ; cette dernière, après lui avoir représenté les difficultés d'une pareille entreprise, voyant sa résolution bien arrêtée, lui donna l'adresse d'un vieux musicien de sa connaissance, très fort sur son art, dont les leçons devraient, pensait-elle, répondre au but cherché.

Un matin, pendant que Mina faisait lire Rosen, elle entendit frapper un léger coup à sa porte ; bientôt M^{lle} Staub entra, son doux sourire aux lèvres.

Tante Marie, qui l'introduisait, après quelques minutes de causerie, emmena Rosen malgré ses réclamations.

— Je viens vous faire mes adieux, dit Suzanne dès qu'elles furent seules, je pars demain pour Metz, papa vient me conduire.

— Vraiment ! répondit son interlocutrice étonnée, cette résolution est subite ?

— Oui, ma tante me désire, reprit la jeune fille en rougissant.

M^{lle} Klarz exprima ses regrets.

— Pour combien de temps nous laissez-vous donc, Suzanne ?

— Un mois, six semaines peut-être.

Un soupir involontaire s'échappa de sa poitrine. Mina pressentit une combinaison dont le mot lui échappait.

Les deux Alsaciennes causèrent un certain temps plus affectueusement qu'elles ne l'avaient jamais fait. Tout à coup, au moment de se séparer, Suzanne passant les bras autour du cou de sa compagne, en lui débordant l'expression de ses yeux, murmura :

— Oh ! Mina, m'avez-vous pardonné ? moi aussi, j'ai beaucoup souffert.

Mais il faut dévoiler toutes ces batteries, pour bien démontrer que l'anti-cléricisme n'est aujourd'hui, par la force des choses, que la lutte contre la liberté de conscience.
GABRIEL BAUME.

MISE EN ACCUSATION DE M. WILSON

Hier vendredi comparaissaient devant la 40^e chambre les sieurs Ribaudeau, Dubreuil et Hébert, prévenus d'escroqueries et de trafic de décorations.

Au début de l'audience, le substitut Lombard explique qu'à la suite de la communication du dossier faite à la chambre des appels correctionnels, une information a été ordonnée contre M. Wilson.

« Les inculpés sont, dit-il, prévenus de s'être livrés au trafic des décorations.

« Ils se sont adressés, en effet, à MM. Crespin de la Jeannière et Belhomme, auxquels ils ont demandé une somme de 20,000 francs, sous prétexte de la verser au *Moniteur de l'Exposition de 1889*.

« Or, ce journal est commandité par M. Wilson. De plus, Ribaudeau est depuis vingt ans attaché au service de M. Wilson.

« Interrogé plusieurs fois à cet égard, l'inculpé a formellement déclaré qu'il avait agi de sa propre initiative et qu'il n'avait jamais fait connaître à M. Wilson ses négociations.

« Ce dernier a, de son côté, affirmé que jamais Ribaudeau ne lui avait fait part de ses entreprises.

« Mais, poursuit M. Lombard, depuis la date de l'ordonnance rendue contre Ribaudeau et consorts, un nouvel incident s'est produit.

« A l'audience des appels correctionnels du 27 décembre dernier, M^{me} Ratazzi a voulu, en effet, établir, par la production de lettres, qu'elle avait un crédit réel près de M. Wilson et que de plus elle avait trafiqué avec lui.

« L'enquête faite à cet égard par M. Dulac, enquête close le 2 janvier dernier, a établi que moyennant un versement de 3,000 francs au *Moniteur de l'Exposition*, M. Legrand avait été décoré.

« Il y a là une corrélation qui n'échappera pas au tribunal.

« Il paraît de plus en plus évident que les déclarations faites à l'instruction par MM. Wilson et Ribaudeau n'ont pas été sincères.

« Maintenant M. Wilson a été, à la date d'hier, déclaré inculpé par deux réquisitoires.

« Le débat d'aujourd'hui ne peut s'engager devant vous.

« M. Wilson, devenant inculpé, ne peut comparaître devant vous comme témoin.

« En outre, M. Wilson, devenant inculpé, la responsabilité de Ribaudeau et consorts est considérablement atténuée.

« Je demande au tribunal de surseoir. »
Les défenseurs se sont associés à ces conclusions.

Le tribunal, après délibération, a ordonné le sursis et renvoyé l'affaire au premier jour.

Texte du jugement

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu que le ministère public demande au tribunal de surseoir à statuer sur la poursuite intentée contre Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, jusqu'à ce qu'il ait pu être statué sur l'information qu'il vient d'ouvrir contre Daniel Wilson, l'un des témoins principaux dans l'affaire dont le tribunal est saisi ;

« Attendu qu'il est incontestable qu'en raison de la poursuite dirigée contre Wilson, inculpé d'être le co-auteur ou le complice des escroqueries et tentatives d'escroqueries reprochées aux prévenus, la cause ne se présente plus dans l'état où elle était lorsque le tribunal a été saisi ;

« Que dans l'intérêt de la manifestation de la vérité, comme aussi dans l'intérêt des trois prévenus eux-mêmes, il importe au tribunal de surseoir à statuer sur le sort de Dubreuil, Ribaudeau et Hébert ;

« Que Dubreuil demande également qu'il soit sursis à statuer ;

« Que Ribaudeau et Hébert déclarent s'en rapporter à la justice ;

« Par ces motifs,
« Surseoir à statuer sur l'affaire actuellement pendante entre le ministère public d'une part, Dubreuil, Ribaudeau et Hébert d'autre part, jusqu'à la clôture de l'information ouverte contre Daniel Wilson.

« Et remet l'affaire au premier jour.

« Dépens réservés. »

Les prévenus sont mis en liberté provisoire.

L'instruction de cette nouvelle affaire est, paraît-il, confiée à M. Vigneau.

On s'attend, au palais, à l'arrestation de M. Wilson, député d'Indre-et-Loire.

INFORMATIONS

DINER ET RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE

Les salons de l'Élysée se sont ouverts jeudi soir, pour la première fois depuis la nomination du nouveau Président de la République, à l'occasion d'un grand dîner offert par M. Carnot aux membres du corps diplomatique.

Les ambassadeurs assistaient tous à ce dîner. Toutes les ambassadrices étaient présentes, à l'exception de M^{me} de Mohrenheim, retenue par une légère indisposition.

M^{me} Carnot avait à sa droite M. Rotelli, nonce du Pape, doyen du corps diplomatique, et M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie.

Deux ministres assistaient seuls au dîner, MM. Tirard, président du conseil, et Flourens, ministre des affaires étrangères.

Le dîner a été suivi d'une réception ouverte à laquelle se sont rendues environ douze cents personnes. M. le Président de la République et M^{me} Carnot, entourés de toute la maison militaire de la présidence, se tenaient à l'entrée des salons, où ils recevaient les visiteurs avec une aimable cordialité.

M. Carnot portait, pour la première fois, le grand-cordon de la Légion d'honneur. Durant toute la soirée, on lui a communiqué verbalement les dépêches annonçant les résultats des élections sénatoriales.

Malgré ses efforts, sa voix était profondément altérée.

— Oui, répondit M^{me} Brindes, en lui jetant un coup d'œil à la dérobée.

La fin du repas fut silencieuse.

L'instant d'après, Mina, habillée pour sortir, prit Rosen par la main et descendit l'escalier. Son front brûlant, les mouvements désordonnés de son cœur demandaient l'air et le mouvement.

Elle marcha d'abord à l'aventure, entretenant l'enfant dans sa course rapide ; puis, peu à peu, son pas se ralentit. Les rues, les édifices s'effrayaient à ses regards sans qu'elle leur accordât une pensée ; ils n'avaient pour elle ni physionomie particulière, ni souvenirs. Soudain, une idée lui traverse le cœur et fait briller ses yeux ; obéissant à cette impulsion nouvelle, la jeune fille se rend à un bureau d'omnibus et ne tarde pas à se trouver installée, ainsi que la petite, dans le lourd véhicule.

Rosen s'amuse à voir passer, par la portière, les maisons, les églises ; elle déchiffre, en courant, les enseignes des magasins et rit à la lumière d'août. Les quartiers populeux disparaissent : voici les faubourgs. A l'horizon, on entrevoit les plaines flamandes. Mina, faisant signe au conducteur, descend avec l'enfant.

(A suivre.)

ÉTRANGER

AU TOMBEAU DE PIE IX

Par une délicate pensée pour la mémoire de l'immortel Pie IX, de nombreux groupes de pèlerins se sont rendus à la basilique de Saint-Laurent pour y visiter la crypte où reposent les ossements et les cendres du grand Pontife.

PROTESTATION DU PAPE

Rome, 5 janvier.

On assure qu'il paraîtra prochainement une circulaire du Pape aux puissances, protestant contre la situation qui lui est faite par le Gouvernement italien, laquelle l'empêche d'exercer efficacement le gouvernement de l'Eglise.

Le Pape appuiera sa protestation sur la révocation de M. Torlonia.

L'INCIDENT DE FLORENCE

Rome, 5 janvier.

On confirme que le Gouvernement italien est d'avis qu'en principe, à la suite des derniers incidents de Florence, une réparation doit être accordée au Gouvernement français.

M. Crispi a fait savoir à M. de Mouy que si des propositions sur ce sujet ne lui ont pas encore été faites, ce n'est que par suite de la maladie du ministre de la justice.

L'enquête a subi un temps d'arrêt.

LA CONVENTION DE SUEZ

Le gouvernement français a, par l'intermédiaire du représentant de la Turquie à Paris, donné des assurances formelles relativement à sa politique en Egypte.

Il a fait remarquer que la France est intéressée au maintien de l'équilibre méditerranéen et qu'en conséquence elle doit amener l'intégrité, l'indépendance et l'autorité ottomane dans l'Afrique orientale placées sous souveraineté du Sultan.

Ces déclarations sont la réponse aux observations de la Porte, concernant la convention du canal de Suez.

LA TURQUIE DEVANT L'EUROPE

Constantinople, 6 janv. (source angl.).

Le bruit court que la Russie essaierait de former, avec la Roumanie, le Monténégro, la Grèce et la Turquie, une alliance établie sur les bases suivantes :

La Russie renoncerait à l'indemnité de guerre due par la Turquie, en échange de la cession d'Erzeroum.

La Grèce obtiendrait la rectification de sa frontière ; une partie de l'Herzégovine serait donnée au Monténégro ; une partie de la Transylvanie à la Roumanie ; la Bosnie serait rendue à la Turquie ; la Bulgarie serait également replacée sous le gouvernement de la Porte ; elle garderait seulement son autonomie administrative.

LES FORCES RUSSES

Saint-Petersbourg, 5 janvier.

On dit aujourd'hui, dans les cercles autorisés, que les forces russes, dans les districts de Vilna, Varsovie et Kiew, s'élèvent à 300,000 hommes et 700 canons.

Les forces allemandes, sur la frontière russe, compteraient seulement 75,000 fantassins, 44,500 cavaliers et 8,000 artilleurs avec 340 canons.

AFFAIRES BULGARES

Londres, 5 janvier.

On télégraphie de Vienne au *Times* de ce matin :

« Le bruit a couru à Vienne, aujourd'hui, que le gouvernement allemand avait l'intention de proposer un arrangement au gouvernement russe sur la base de reconnaissance, par la Russie, du traité de Francfort, c'est-à-dire que l'Empereur désirerait obtenir de la Russie une reconnaissance complète et définitive du traité qui a réuni l'Alsace et la Lorraine à l'empire allemand.

« En compensation de cette reconnaissance, l'Allemagne ferait tout son possible pour amener une entente entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, en Bulgarie.

« Bien que cette nouvelle ait trouvé créance aujourd'hui, elle ne doit être acceptée que sous bénéfice d'inventaire, car la politique autrichienne, dans la question bulgare, ne peut être modifiée.

« Aujourd'hui, comme autrefois, le gouvernement austro-hongrois demande sim-

L'artiste, vivement émue, serra la jeune fille dans ses bras et lui releva doucement la tête. Les larmes ruisselaient sur le joli visage dont le regard suppliait l'implorait.

— Ma chère Suzanne, n'ai-je pas été moi-même susceptible et orgueilleuse à l'excès ?

M^{me} Staub secoua la tête.

— Que tout soit oublié, continua la première en l'embrassant, oh ! Suzi, qu'il ne reste plus entre nous qu'une bonne, une sincère amitié !

Cette dernière, avec un cri joyeux, se serra plus étroitement sur le sein de son amie.

Après le départ de la visiteuse, Mina conserva longtemps le doux parfum de la réconciliation.

Deux jours après cette scène, tante Marie annonça au déjeuner que M^{me} Staub avait reçu des nouvelles de Valenciennes. « Jean et moi, disait Gertrude, nous serons heureux de profiter des vacances pour aller passer quelques jours au milieu de vous. »

En prononçant ces paroles, non sans un certain embarras, la veuve évita de regarder son interlocutrice.

Une rougeur ardente envahit les traits de la jeune fille, qui comprit alors les motifs du départ subit de Suzanne. Quoi, Jean ! Elle voulait en vain écarter la pensée qui la troublait. Enfin, se raidissant :

— Bientôt ? bégaya-t-elle,

plement que le peuple bulgare soit autorisé, conformément au traité de Berlin, à décider librement des questions intérieures. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 janvier.

Le marché garde son allure ferme et les rentes françaises consolident le cours acquis : 3 0/0, 81.35 ; 4 1/2 0/0, 107.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,402. Les obligations foncières et communales donnent lieu à des transactions très suivies de la part des capitalistes sérieux qui s'empresent de mettre ce titre en portefeuille avant qu'il ait atteint le pair.

La Société Générale est toujours très ferme à 432.50 avec tendances meilleures.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 600.

La Foncière-Vie s'engage à servir une rente viagère payable à dater du décès de l'assuré à un bénéficiaire désigné dans le contrat, mais seulement dans le cas où ce bénéficiaire survit à l'assuré. Cette combinaison (dite rente de survie) permet aux personnes qui n'ont pas de fortune, mais qui sont dans l'obligation de pourvoir aux besoins de parents âgés, de leur garantir des ressources en cas de décès prématuré.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont toujours très recherchées des petits capitalistes attirés par son prix d'achat et ses garanties spéciales.

Le Corinthe est plus lourd à 240. Comme nous l'avions annoncé, la hausse qui s'était produite n'a pas duré et les cours reprennent 15 francs. L'émission de la compagnie doit avoir lieu dans le courant du mois; il s'est formé, paraît-il, un syndicat afin de faciliter cette souscription, il est certain que les titres leur resteront entre les mains, le public ne voulant pas avec raison participer à une affaire aussi dangereuse et aussi compromise.

Le Panama clôture à 320.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nos élections sénatoriales

Honneur au département de Maine-et-Loire qui a élu, à une très grande majorité, les trois sénateurs sortants, MM. le général d'Andigné, Blavier et le baron Le Guay.

M. Blavier avait dit vrai, le 15 décembre dernier, en terminant au Sénat son admirable discours : « Je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. » L'événement a justifié sa confiance dans la sagesse des délégués sénatoriaux du département. Les organes radicaux auront beau nous appeler des obstinés et des réactionnaires; ces mots ne nous blessent nullement; au contraire, nous nous glorifions de nous obstiner dans le noble désir de relever la France en remettant ses intérêts en des mains justes et sûres. L'Anjou fera encore entendre sa voix éloquente et patriotique dans les discours de son grand évêque, de ses sénateurs et de ses députés.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le résultat des élections de jeudi n'a pas trompé notre attente. Le Maine-et-Loire se maintient à la tête des départements conservateurs. Les candidats conservateurs ont passé à une écrasante majorité. Nous ne nous trompions pas non plus en écrivant mardi que les républicains, en voulant vérifier si leur parti avait acquis des forces, pourraient bien acquiescer la preuve contraire. Cette supposition, en effet, se trouve confirmée par la comparaison des chiffres de l'élection d'avant-hier avec ceux de l'élection du 25 janvier 1885.

En 1885, M. Blavier avait pour adversaire M. Maillé; il était nommé par 665 voix contre 298; différence : 367.

Jeudi, le premier candidat de la liste conservatrice a obtenu 706 voix et le républicain le plus favorisé 256, différence : 450 voix, ce qui représente au profit des conservateurs un bénéfice de 83 voix.

Si, au lieu de comparer les candidats de chaque parti qui ont eu le plus de voix, nous comparons ceux qui en ont eu le moins, soit M. Blavier 698 avec M. Combiér 241, on trouve entre eux une différence de 457, autrement dit un gain de 90 voix.

Faisant la moyenne proportionnelle, on constate un gain réel de 86 voix.

Voilà la réponse que fait le département à ceux qui prétendent lui imposer un gouvernement qui l'opprime dans sa liberté et qui le ruine. Au début, quelques braves gens ont pu se faire des illusions, la République étant belle sur le papier; mais, à l'usage, comme on dit, il faut en rebattre, et quand, indépendamment des vices inhérents à la nature même de ce gouvernement, il se

trouve dirigé par des Tonkinois, des Wilson, des Grévy et autres gaspilleurs et tripoteurs, on s'aperçoit qu'on joue un rôle de victime et de dupe et on revient à la raison.

« Espérons que peu à peu tous les yeux se désillèrent et qu'il arrivera un jour où la République ne trouvera plus une voix en Maine-et-Loire. — P.-A. MICHEL. »

Les élections qui ont eu lieu avant-hier n'apportent pas de modifications profondes à la composition du Sénat.

La proportion des conservateurs et des républicains demeure à peu près la même. Toutefois la droite gagne deux sièges sur trois dans l'Ille-et-Vilaine et conserve le troisième qu'elle possédait déjà. Dans la Mayenne, elle conquiert deux sièges et deux autres dans la Nièvre. Dans le Morbihan, la Loire-Inférieure, l'Indre, le Gers, Maine-et-Loire, les républicains n'ont pas réussi à déloger la droite des positions qu'elle occupait.

En 1879, en 1882, en 1885, lors de tous les renouvellements partiels du Sénat, les républicains avaient conquis un certain nombre de sièges.

Cette fois, non-seulement un temps d'arrêt se produit dans leur marche en avant, mais encore le nombre des voix conservatrices s'est accru partout dans une proportion considérable et, dans plusieurs départements, il eût suffi d'un déplacement de quelques suffrages pour assurer la victoire à nos amis.

Cette victoire, nous ne l'avons pas encore, mais nous pouvons, nous devons l'espérer.

Il est bien clair aujourd'hui qu'en face de la majorité qui maintient le pouvoir entre les mains prodigues et imprévoyantes des républicains, il existe une imposante minorité qui affirme sa vitalité jusque dans ses défaîtes.

Et cette minorité, loin de décroître, se fortifie chaque jour, malgré les violences faites à ses convictions, à ses sentiments, à ses croyances les plus chères.

On peut donc prévoir sans témérité qu'une heure viendra où elle se trouvera majoritaire à son tour.

Il dépend de nous d'avancer ou de retarder cette heure décisive du salut national.

Les élections sénatoriales du 5 janvier ne sont pas faites pour décourager nos prévisions et nos espoirs.

« Flasco »

Sous ce titre, on lit dans le *Ralliement* d'hier :

« Hier, les délégués sénatoriaux républicains se sont réunis, salle Sainte-Hélène, à l'effet de désigner un candidat au siège législatif laissé vacant par la mort de M. Chevallier, député réactionnaire.

« Nous reviendrons demain sur cette tentative qui a pitoyablement avorté. »

Voici comment le *Patriote* rend compte de cette réunion :

« Les délégués sénatoriaux républicains se sont réunis jeudi, à deux heures, à la salle Sainte-Hélène.

« Le bureau était composé de : MM. A. Leroy, conseiller général, président; Combiér et Cointreau, assesseurs; et le docteur Peton, secrétaire.

« L'assemblée a décidé de constituer un comité central républicain à Angers, et des comités cantonaux et communaux dans les cantons et communes du département.

« Ces comités seront formés des conseillers généraux et d'arrondissement.

« La fondation d'une caisse électorale a été également décidée.

« La désignation d'un candidat à la députation en remplacement de M. Chevallier, a été remise à une réunion ultérieure.

« La séance a été levée à trois heures et demie. »

On sait que le candidat conservateur est le général Lacretelle.

UN SIÈGE GAGNE

C'est ainsi que la *Petite France* résume le résultat de la journée de jeudi. Ah çà, il ne faudrait pourtant pas se moquer du monde à ce point là ! dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

La *Petite France* pense-t-elle que les électeurs ont oublié que M. Fourrier, qui s'est retiré, a été élu comme républicain ? M. Nioche, son successeur, est élu comme républicain.

Qu'y a-t-il de changé ? Où est le siège gagné ?

C'est tout au plus s'il n'est pas perdu, au moins par M. Wilson.

HEUREUX ENFANTS ! HEUREUSE COMMUNE !

Mardi dernier, nous avons publié l'avis suivant :

« M^{lle} Piau est nommée institutrice titulaire au Coudray-Macouard, en remplacement de M^{lle} Hartaux, démissionnaire. »

Aujourd'hui, voici une nouvelle nomination :

« M^{lle} Taillard, stagiaire à Angers, est nommée à titre provisoire au Coudray-Macouard. »

Cette école laïque de filles et réellement privilégiée parmi toutes.

Dans un délai de cinq ans, c'est-à-dire depuis l'année 1883 jusqu'au 4 janvier 1888, cette école, qui compte environ 40 élèves, a été dotée successivement de NEUF institutrices; la dernière n'a été déléguée qu'à titre provisoire !

Combien en viendra-t-il encore jusqu'à celle qui sera définitivement installée ? Quand on sera à la douzaine, ce qui ne peut tarder, on fera une croix !

Mais aussi, quelle instruction profonde, quelle sérieuse éducation ces enfants vont acquérir avec une telle série de maîtresses !

Quels succès, quels brillants examens, que de palmes académiques !

Heureuse commune ! heureux enfants !

ARMÉE TERRITORIALE

M. Gabrielli, lieutenant surnuméraire au 135^e, adjoint au capitaine-major du 82^e, est nommé adjoint au capitaine-major du 71^e territorial, à Angers.

KERMESSE AU THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous avons reçu communication, hier soir, du programme imprimé d'une kermesse artistique qui doit avoir lieu, au théâtre de Saumur, dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 janvier. Cette fête, qui commencera à 10 heures du soir pour se terminer à 2 heures 1/2 du matin, comprendra trois parties : 1^o la kermesse; 2^o bal paré et masqué; 3^o grande tombola.

L'auteur de la tentative d'assassinat commis à Paris sur M. Raynaud, directeur de l'école des télégraphistes, le sieur Mimaud, habitait Poitiers, boulevard Bajon, en 1877. Il s'est toujours fait remarquer par l'exaltation de ses sentiments républicains.

Lors du passage du maréchal de MacMahon à Poitiers, il faisait partie de la petite bande d'individus qui suivaient le cortège en poussant des cris hostiles.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 8 janvier 1888, à 1 h. 1/2.

295^e Concert populaire (11^e de l'abonnement) Avec le concours de M. PÉNAVAIRE, compositeur; M^{lle} VINCENT-CAROL, soprano, de l'Opéra-Comique.

Programme

Symphonie pastorale (Beethoven), demandée. *Sirène et Pêcheur* (J.-G. Pénavaire), mélodie scène, chanté par M^{lle} VINCENT-CAROL, dirigé par l'auteur. — 1^{re} audition à Angers.

La Vision des Croisés (J.-G. Pénavaire), poème symphonique, sous la direction de l'auteur. — 1^{re} audition en province.

La Vierge à la Crèche, fabliau, *Rosette*, villanelle (J.-G. Pénavaire), chantés par M^{lle} VINCENT-CAROL, sous la direction de l'auteur. — 1^{re} audition à Angers.

Les Pêcheuses de Procida, tarentelle (J. Raff), demandée.

Grand air de Semiramis (Rossini), chanté par M^{lle} VINCENT-CAROL. — 1^{re} audition à Angers.

2^e Polonaise (Liszt), demandée.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 7 janvier, 1 h. 20, soir.

Au conseil des ministres d'aujourd'hui, M. Tirard a communiqué les résultats des recettes du Trésor. En décembre, elles ont été supérieures de presque neuf millions des prévisions budgétaires, et de quatre millions et demi sur les recettes de l'année dernière, mêmes mois.

Le Gouvernement proposera lundi à la commission du budget la suppression du droit sur l'exercice.

M. Wilson n'est ni en suite, ni arrêté, comme on en faisait courir le bruit ce matin; il restera libre à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

La maison Gringoire, de Pithiviers, présente les amateurs de *Pâtés d'allowettes desséchés et truffés* qu'ils trouveront ses excellents produits à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus depuis 3 fr. 25 c. la terrine.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cores d'adultes et d'enfants est envoyé *gratis*, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 7 décembre,

L'Étoile du Nord, opéra-comique en 3 actes, musique de Meyerbeer.

Dimanche 8 janvier,

Le Fiacre 117, comédie en 3 actes, *Les Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 9 Janvier 1888,

Les Pêcheurs de Perles

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Carré et Cormon, musique de G. BIZET.

Distribution :

Nadir MM. Delmas.
Zurga Delroye.
Nourabad Bousa.
Lella M^{lle} Fincken.

Pêcheurs, indiens, fakirs, soldats, etc.

Orchestre complet.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

TOURNÉES F. ACHARD. — A. RISPAL, administr.

Mercredi 14 Janvier 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

L'immense succès du théâtre du Palais-Royal

DURAND et DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Maurice Ordonneau et Albin Valabrègue.

M. B. MALARD, du Gymnase, remplira le rôle de *Coquardier*.

On commencera par :

AU COIN DU FEU

Comédie en 1 acte, de Maurice Fontenelle.

LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DIVORCE

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de M. René Perdriau, entrepreneur de travaux publics, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux;

Contre: M^{me} Marie Gaschet, son épouse, séparée de corps et de biens, demeurant à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Il appert que:

Le jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée, ledit jugement ayant prononcé la séparation de corps et de biens d'entre les époux Perdriau, au profit du mari, a été convertie en jugement de divorce.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour M. Perdriau, sur sa demande. Saumur, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

Du jugement prononçant séparation de biens.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Anne Rullier, épouse du sieur François Jublin, cultivateur et marchand de chevaux, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, quartier des Ponts;

Demanderesse, ayant M. LE RAY pour avoué;

Contre M. François Jublin, sus-nommé, défendeur défaillant,

Il appert que:

M^{me} Anne Rullier, épouse Jublin, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Jublin, sur sa demande.

Saumur, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Étude de M. POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

Séparation de Corps.

D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et à la requête de M^{me} Pauline Vannier, épouse du sieur Eugène Saulnier, charpentier, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, à Saumur, mais résidant de fait même ville, avenue de la Gare, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Saumur, le onze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq; demanderesse, ayant pour avoué M. POPIN;

Contre M. Eugène Saulnier, son mari, charpentier, demeurant à Saumur, rue de l'Hermitage, quartier de Nantilly, défendeur, ayant pour avoué M. LE RAY,

Il résulte:

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée d'entre les époux

Saulnier-Vannier, au profit de la femme.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

Étude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Contiguës,

Sises à Saumur, rue Saint-Jean, n° 52 et 54,

Occupées, l'une par M. Roland, imprimeur, l'autre par M. Bouffl, doreur.

Revenu des 2 maisons: 2,100 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser à M. GAGNAGE, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnoux.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

VENTE D'ARBRES

Le DIMANCHE 8 JANVIER 1888, à 1 heure de l'après-midi, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en sept lots, des bois suivants:

1^{er} Lot.

Le taillis du Petit-Souper, âgé de 12 ans environ, section E, n° 27 du plan cadastral, contenant 1 hectare 84 ares. Plus les bordures dites du Petit-Souper.

Mise à prix: 180 francs.

2^e Lot.

Un are de taillis, au Vaux-Larron.

Mise à prix: 1 franc.

3^e Lot.

Trois noyers, place de l'Eglise.

Mise à prix: 20 francs.

4^e Lot.

Un poirier et un cormier, dans l'ouche du Poitrineau.

Mise à prix: 10 francs.

5^e Lot.

Trois ormeaux, à La Tour.

Mise à prix: 35 francs.

6^e Lot.

Les bordures du chemin de Roumarson.

Mise à prix: 5 francs.

7^e Lot.

Cinquante-trois acacias, au cimetière de Saint-Florent.

Mise à prix: 300 francs.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le cahier des charges est déposé à la Mairie, où toute personne peut en prendre communication.

Les personnes désirant visiter les bois mis en vente, pourront se faire accompagner du garde-champêtre.

Pour le Maire,

L'Adjoint,

(5)

GROBBOIS.

Étude de M. BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE

Par adjudication amiable, même sur une seule enchère,

En 6 lots qui pourront être réunis,

Le samedi 14 janvier 1888, à 1 heure après midi.

En l'étude et par le ministère de M. BRUNET, LA BELLE

Propriété de la Galerie

Située commune de Belligné et par extension commune de la Chapelle-Saint-Sauveur (Loire-Inférieure), à proximité des trois gares d'Ingrandes et de Varades (ligne de Nantes à Angers) et de Candé (ligne de Nantes à Segré), composée de:

BELLE MAISON DE MAÎTRE, vastes servitudes de toutes sortes, parc, étangs, prés, vignes formant la réserve;

SIX FERMES et une petite borderie; Le tout en un tenant, contenant en totalité 172 hectares.

Total du revenu: 14,620 fr.

Total des mises à prix: 251,500 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Voir les affiches.

S'adresser audit M. BRUNET, notaire. (873)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

DISTRIBUTION GRATUITE

à tout ENFANT de 14 ANS



Le Journal des Deux-Mondes, 50, rue de Douai, à Paris, pour se faire connaître, distribue à titre de réclame, à tout garçon ou fille qui lui en fait la demande par lettre écrite régulièrement, une Magnifique Montre, marchant très bien, franco par la poste et sans aucun frais.

TRES SERIEUX! Représentants demandés

par le Journal des Deux-Mondes, 50, rue de Douai, Paris, partout où il y a une vente facile et agréable, à faire pendant les moments de loisir. — GAIN IMMÉDIAT.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLER Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1888

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	81 30	81 40	Est	780	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisen	515	515 75
3 % amortissable	84 20	84 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1350	1351 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	534	535	Est	387	386 50
3 % (nouveau)	—	81 75	Midi	1170	1151 25	— 1865, 4 %	525	526	Midi	398	398
4 1/2 % (nouveau)	107 45	107 75	Nord	1555	1530 50	— 1869, 3 %	413 50	414	Nord	403	404
Obligations du Trésor	517	518	Orléans	1325	1325	— 1871, 3 %	404 50	398 75	Orléans	400 25	401
Banque de France	4185	4195	Ouest	882 50	883 75	— 1875, 4 %	530	520	Ouest	396 50	396
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1372 50	— 1876, 4 %	519	518 75	Paris-Lyon-Méditerranée	396	395
Comptoir d'escompte	1050	1060	Canal de Suez	3115	2890	Bons de liquid. Ville de Paris	526	526	Paris-Bourbonnais	—	397
Crédit Lyonnais	578 75	577 50	C. gén. Transatlantique	530	510	Obligations communales 1879	477 50	478	Canal de Suez	587	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1415	1382 50	Russe 5 0/0 1870	100 60	100 75	Obligat. foncières 1879 3 %	479	480	Panama 6 0/0	367 50	369
Crédit mobilier	—	317 50				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	389	380			
Canal Inter.-Panama	323 75	317 50									